Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le 24/04/2026
ID : 007-210703435-20260423-DB_26_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ARDECHE 07

N° 26 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- **En exercice: 15**
- **Présents : 14**
- **Votants : 15**
- **Absents : 1**

De la COMMUNE DE VINEZAC
Séance du 23 avril 2026 à 18h30

Date de convocation : 10 avril 2026
Date d'affichage : 24 avril 2026

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
M. LAURENT André

Présents : MM André LAURENT, Thomas Inselin, Guillaume GRASSET, Mmes Karine LADET, Laurence BROUSSE-KOCH, Danièle ROURESSOL, Sarah WARTENA, Amandine MOLLIER, Aurore LASSON, Isabelle MANENT, MM. Régis ARLAUD, Pierric LIMOUSIN, Gilles CHAROUSSET et Guillaume EXBRAYAT.
Absent : M. Guillaume LOPEZ
Secrétaire de séance : M. Pierric LIMOUSIN
Objet : ***VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2026***
Présentation au Conseil municipal des taux d'imposition des taxes locales.
Il indique que la Commission des Finances propose de ne pas augmenter les taux des taxes

Les taux ainsi établis produiraient les montants suivants :
Taxe sur le foncier bâti :
Taux de prélèvement = **33.40%** soit un produit de 329 055 € (421 174 – 92 119)
Taxe sur le foncier non bâti :
Taux de prélèvement = **46.14%** soit un produit de 11 120 €
Taxe d'habitation :
Taux de prélèvement = **8.66 %** soit un produit de 19 927 €
Soit une recette totale pour la commune de : 360 102 €
Après délibération le Conseil à l'unanimité décide de voter les taux comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les JOUR, MOIS et AN que dessus.
Acte rendu exécutoire après le dépôt

Fait à Vinezac le 24 avril 2026

Le maire

MAIRIE DE VINEZAC 07 (Ardèche)

Le Maire,
André LAURENT